

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL84

présenté par
M. Mendes, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 35, après la première occurrence du mot :

« ou »,

insérer le mot :

« en ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel